



## Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

### Fiche descriptive de projet n° 3



<b>Enjeu environnement / écologie</b>	<b>Soutenir la transition énergétique du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

<b><u>Intitulé du projet :</u></b>
<b>Liaison Cyclable Saint-Louis - Blotzheim</b>
<b><u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u></b>
Saint-Louis Agglomération
<b><u>Localisation du projet :</u></b>
Communes de Saint-Louis et Blotzheim

<b><u>Description et objectifs du projet :</u></b>
Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Blotzheim et Saint-Louis doivent emprunter la RD12b1, route départementale dont le volume de trafic est important.
D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 6376 veh/jour dont 177 PL/jour. Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements.
Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Saint-Louis et Blotzheim.
Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.
L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Blotzheim et Saint-Louis Neuweg sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur.
Le projet prévoit, depuis Blotzheim, l'aménagement d'une voie verte longeant la RD21b sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée empruntant l'ouvrage sous les pistes de l'aéroport, et rejoindre ensuite la rue de l'Euroeastpark puis le carrefour entre la rue des Faisans et la rue du Bois Fleuri.
Le tracé exact sera défini suite à une phase d'études préliminaires programmée au second semestre 2023.
Le tronçon sous les pistes de l'aéroport sera aménagé sous maîtrise d'ouvrage de l'Euroairport dans le cadre des travaux d agrandissement de la couverture de la RD12Bis sous forme de convention.
L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.

<b><u>Public visé :</u></b>
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

<b><u>Echéancier de réalisation du projet :</u></b>	
Date de démarrage des travaux :	2025
Date de fin des travaux :	2025

## **DESCRIPTIF FINANCIER**

<b>Coût total du projet :</b>	<b>1 500 000</b>	€	HT	Investissement
<b>Participation CeA :</b>				
Base subventionnable retenue :	<b>1 500 000 €</b>			
Taux :	<b>20%</b>			
Montant :	<b>300 000 €</b>			

## **Plan de financement prévisionnel :**

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	600 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité d'Alsace)	300 000 €	20%
AggloBasel	600 000 €	40%
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>100%</b>

## **ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

<b>Engagements de la CeA</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;</li> <li>Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés</li> </ul>
<b>Engagements du porteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;</li> <li>S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;</li> <li>S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;</li> <li>Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;</li> <li>S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;</li> <li>Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.</li> </ul>

## **EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</b>
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés Mise en place de compteur vélo/piéton

## **REMARQUES**

<b>Remarques complémentaires :</b>